



Ecole Art & Danse

Z.I. Pré-Loup 3 - 1868 Collombey

Vanina Carraux - 078 898 96 21

Inscription pour la saison 2019-2020

ELEVE

Nom et prénom:

Né(e) le:

Cours:

Nom et prénom:

Né(e) le:

Cours:

REPRESENTANT LEGAL

Nom:

Prénom:

Adresse 1:

Adresse 2:

NPA:

Localité:

Tél. mobile: Tél privé:

E-mail:

Paiement: Mensuel Bimensuel Trimestriel Annuel

REGLEMENT INTERIEUR

Art I. Règlement intérieur

Le règlement est disponible sur le site www.art-et-danse.ch

Un résumé est donné à chaque famille d'élève à la rentrée.

Procéder à une inscription vaut acceptation du règlement intérieur.

Art II. Direction

L'école Art & Danse s'adresse aux amateurs et futurs professionnels. Elle est dirigée par Vanina Carraux, danseuse professionnelle, chorégraphe et enseignante diplômée.

Le choix des autres enseignants au sein de l'école reste sous sa responsabilité.

L'école est membre de l'AVDC (Association Vaudoise de Danse Contemporaine).

Art III. Inscriptions

Les tarifs des cours collectifs et individuels sont établis annuellement et consultables sur le site de l'école.

Les cours sont dispensés de septembre à juin. Ils n'ont pas lieu durant les vacances scolaires et les jours fériés (Valais). Exceptionnellement, certains cours peuvent être maintenus selon accord en l'enseignant(e) et les parents des participant(e)s; et ce afin de rééquilibrer les disparités en les congés Vaud/Valais.

L'inscription au sein de l'école est un engagement à l'année.

Pour des raisons de sécurité et afin de privilégier un travail de qualité, le nombre d'élèves est limité. Pour les nouveaux élèves les inscriptions se font dans l'ordre d'arrivée.

Pour chaque cours, le respect de l'âge et du niveau des élèves reste une priorité au sein de l'école.

Art IV. Paiements

Pour suivre les cours, chaque élève doit s'acquitter, au début de chaque mois, du paiement des cours selon le mode choisi (mensuel, bimestriel, trimestriel ou à l'année). Les frais d'inscription en début d'année s'élèvent à 10.-/élève. Les BVR sont disponibles à la salle de danse.

Coordonnées bancaires :

Banque Raiffeisen : IBAN CH59 8058 8000 0078 1776 6 (CCP de la banque : 19-2664-3)

Pour tout paiement postal, rajouter 2.- au montant.

Les règlements en espèce se font au début du mois, trimestre, de l'année, dans une enveloppe avec nom/cours inscrit. Un reçu vous est remis ultérieurement.

La cotisation est calculée sur un forfait annuel. Tout mois entamé est intégralement dû.

En cas d'absence prolongée pour raison de santé, un certificat médical doit être fourni. Les cours peuvent être rattrapés ultérieurement. Aucun remboursement n'est effectué.

Les cours non suivis pour tout autre raison ne font l'objet d'aucune déduction.

Pour un arrêt définitif, la direction doit être informée un mois à l'avance par écrit en précisant la date de cessation et le motif invoqué.

Art V. Planning

Nous vous rappelons que le planning est donné à titre indicatif et qu'il peut être modifié suivant les inscriptions réellement effectuées.

En cas d'absence d'un professeur et dans la mesure du possible, les parents sont informés par sms.

Il appartient aux parents de s'assurer que les cours ont bien lieu avant de déposer l'enfant et de le laisser seul devant l'école.

Art VI. Consignes pendant les cours

Pendant la durée de leur présence à l'école de danse les élèves doivent avoir un comportement correct à l'intérieur et aux abords de l'école afin de ne pas gêner le bon déroulement des cours.

Les élèves doivent attendre les parents à l'école de dans et non pas aux alentours dans la zone industrielle.

Les locaux et le mobilier mis à disposition des élèves doivent être respectés.

Pendant le cours de dans le port de bijoux et de montre n'est pas autorisé, l'école déclinant toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Art VII Tenue de cours

La tenue de cours est à la charge des familles et doit être portée à chaque cours.

Classique : Un justaucorps + un collant + chaussons de danse dès le niveau initiation

Jazz : Une tenue près du corps (collant, legging, tee-shirt, top, ...) + chaussettes en coton ou chaussures de jazz

Break Dance, Hip Hop, autres styles : Baskets ou chaussures propres (spécifiques pour la salle de danse)

Les élèves doivent se présenter bien coiffé(e)s, les cheveux correctement attachés.

Art VIII. Présence et absence

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du groupe durant l'année scolaire.

Toute absence doit être signalée à l'enseignant par sms ou par email.

Les enseignants sont civilement responsable des élèves pendant la durée des cours et de leur présence dans les vestiaires. Arrivée conseillée : dix minutes avant l'horaire du cours.

Art IX. Spectacle

L'école organise un spectacle de fin d'année auquel participent toutes les classes de danse.

Les dates vous sont communiquées dans les meilleurs délais afin de vous permettre de vous organiser.

Le planning des répétitions nécessaires à la réalisation du spectacle vous sera également transmis. Lire attentivement les informations afin de bien les intégrer. La présence de tous les participants est essentielle au bon déroulement du spectacle. Le spectacle est payant, y compris pour les familles, et une participation financière est demandée pour les costumes de scène.

Si un enfant ne désire pas ou ne peut pas participer au spectacle, la famille doit en aviser au plus vite l'enseignant(e). En cas de désistement tardif, les frais engagés devront être remboursés.

Art X. Droit à l'image

L'école se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie l'image des élèves inscrits, sauf avis contraire signalé. Ces images ne sont utilisées qu'à des fins de communication et de publicité.

Concernant l'école Art & Danse, les données personnelles pourront être communiquées dans le système d'information national pour le sport (BDNS en vertu de l'art. 11c de la loi sur le système d'information de la Confédération dans le domaine du sport LSISp).

L'école reste un lieu de rencontre où les participants partagent le même intérêt artistique. Des liens se tissent entre les élèves ; respect, politesse, dialogue et convivialité contribuent à créer l'identité de notre établissement.

Je déclare avoir pris connaissance et accepté le règlement présenté ci-dessus

Fait à :

Date :

Signature :

Envoi de l'inscription par email (en pièce jointe)

En cas d'envoi par email, une signature manuscrite vous sera demandée lors de votre passage à l'école

Imprimer l'inscription (envoi par la poste ou remise en mains propre)

Nous vous remercions de bien vouloir envoyer le formulaire d'inscription